



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Poitiers, le

Le préfet

à

23 OCT. 2025

Affaire suivie par :

Elise DEBOUTE

Service eau et biodiversité

Unité forêt chasse pêche

Tél. : 05.49.03.13.63

Courriel : elise.deboute@vienne.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les maires des
communes concernées par le projet de
plan départemental de protection des
forêts contre l'incendie

Objet : Consultation sur le projet de Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI)

PJ : Projet de PDPFCI

En réponse aux événements climatiques exceptionnels survenus en 2022, la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 a été adoptée afin de renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, en particulier sur les forêts et la végétation. Cette législation vise à améliorer la protection des biens et des personnes tout en optimisant les conditions d'intervention des services de secours. Elle prévoit notamment l'identification des aléas incendie dans les "nouveaux territoires de feu" ainsi que la déclinaison d'outils opérationnels relevant de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).

Dans le département de la Vienne, la mise en œuvre de cette loi se traduit par une révision des dispositifs existants. Dans ce contexte, j'ai sollicité l'avis du conseil municipal sur l'actualisation du classement des massifs à risque le 23 juillet 2025.

Je vous sollicite aujourd'hui, une nouvelle fois, conformément à l'article R.133-8 du code forestier, concernant le projet de Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie, que vous trouvez joint à ce courrier.

Merci de retourner la délibération de votre conseil municipal par mail à l'adresse suivante : ddt-foret@vienne.gouv.fr.

À défaut de réponse dans les deux mois suivant la date du présent courrier, l'avis sollicité sera réputé favorable.

Le service eau et biodiversité de la DDT de la Vienne se tient à votre disposition pour toutes demandes complémentaires d'information.

Le préfet,

Serge BOULANGER

20 rue de la Providence
86020 POITIERS Cedex

Tél. : 05.49.03.13.63

<https://www.vienne.gouv.fr/>

AR Prefecture

086-218600096-20251112-DL_47_2025-DE
Reçu le 13/11/2025